

**Mise en relation professionnelle lors d'une:
*Rencontre conviviale avec
les vignerons de l'Hérault***

12 novembre 2018 de 10h à 16h au Mas de Saporta à Lattes

Règlement intérieur

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Renvoyer votre dossier d'inscription avec l'ensemble des documents demandés ci-dessous.
- Présenter des vins biologiques :
 - Certifiés AB ou en 3^{ème} année de conversion selon la réglementation européenne en vigueur
 - Conditionnés uniquement
- Présenter une gamme comprise entre 3 et 5 produits différents durant l'évènement.
- Accepter la publication de vos coordonnées sur les supports de communication liés à l'évènement.
- Les vignerons s'engagent à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de fiches sur leurs produits présentés.

DROITS DE PARTICIPATION

- Les droits s'élèvent à 160 €-par participant. Une remise 25% est accordée aux adhérents 2018 du CIVAM Bio 34, soit 120 €.
- Les droits sont exigibles au plus tard **8 jours avant l'évènement**.
Le non-versement à la date fixée suspendrait l'autorisation de participation.

DOCUMENTS A FOURNIR

Voici ci-dessous la liste des documents à nous envoyer avant le 12 octobre 2018.

Soit par mail à contact@bio34.com

Soit par courrier : CIVAM Bio 34 - Maison des agriculteurs B - Mas de Saporta
CS 50023 34875 Lattes Cedex

- Le présent règlement intérieur daté et signé.
- Le certificat de conformité délivré par un organisme certificateur agréé pour chaque produit.
- Votre chèque de participation à l'ordre du CIVAM Bio 34.

RESERVATION - DESISTEMENT

En cas de désistement intervenant moins de huit jours avant la date de l'évènement, les droits de participation restent dus.

STAND – MATERIEL

- Les crachoirs seront fournis.
- Des frigos seront mis à disposition. Les vins blancs et rosés pourront être maintenus au frais en cuisine.

MISE EN PLACE

Les vigneronns pourront installer leur stand à compter de 8h30. Les stands devront être prêts à 9h30 dernier délai.

Pas de vente sur place.

REGLEMENTATION

- Les exposants s'engagent à prévenir leur assurance de la participation à des marchés publics (responsabilité civile).
- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles infractions constatées.

APPLICATION DU REGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si elle n'est pas conforme au règlement ou dans la limite des places disponibles (les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets).

En cas d'un trop grand nombre de vins d'une même appellation, nous nous réservons le droit d'arrêter les inscriptions des vigneronns qui présenteront des vins de cette appellation.

Nom – Prénom :

Nom du domaine:

Date :

**Signature précédée
de la mention « Lu et approuvé »**